

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 9 décembre 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 3 décembre 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à	
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	CASCINO Maud		
		DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque			DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	
				GOBET Amaïa	
				GOYETCHE Ramuntxo	
	Errobi	CARRERE Bruno			
		LABEGUERIE Marc			
	Nive-Adour	CIER Vianney			
		HARGUINDEGUY Jérôme			
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arno			
		HARAN Gilles			
	Amikuze	ETCHEBER Peio		DAGUERRE Mayie	
Garazi-Baïgorry			BARETS Claude		
			COSCARAT Jean-Michel		
Soule	ELGART Xavier				
	IRIART Jean-Pierre				
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat		LARRALDE André		
Pays de Bidache	AIME Thierry				
	LASERRE Jean-François				
C.de communes du Seignanx	PEYNOCHE Gilles		DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 15

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 16

Décision n°2021-58 – Avis sur le projet arrêté d'élaboration du PLU de CIBOURE

Le Bureau du Syndicat Mixte du SCoT est sollicité par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur le PLU de CIBOURE, à la suite de l'arrêt du projet le 2 octobre 2021.

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 15/12/2021 - Certifié exécutoire le : 15/12/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA, constitue pour le Syndicat un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle et intègre les réflexions portées au sein du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Le Bureau du Syndicat a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de révision du PLU de la commune de CIBOURE lors de la séance du 9 décembre 2021 en présence de Monsieur BRONDY Directeur des services techniques et de l'aménagement du territoire de la commune.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'élaboration du PLU de Ciboure.
- **SALUE** la commune pour la diligence dont elle a fait preuve pour élaborer son document
- **SOULIGNE**
 - L'engagement de la collectivité dans les opérations de confortement urbain et de développement d'une offre en logements diversifiée en particulier sociale ;
 - Le respect des grands principes inscrits dans les SCoT tel que le recentrage de l'urbanisation et la modération de la consommation foncière ainsi que son ambition de conforter au sein de la commune l'accueil de population permanente.Le Syndicat suivra avec intérêt la mise en œuvre des outils inscrits dans le PLU afin d'évaluer les capacités d'action des collectivités en secteur tendu et contraint.
- **ENCOURAGE** la collectivité à poursuivre ses réflexions au sein du PLUi pour accroître les capacités d'adaptation de la commune, en intégrant :
 - des orientations et objectifs propres aux espaces non bâtis, afin de conforter leurs rôles décisifs dans le maintien voire la restauration des fonctions naturelles et productives du territoire ;
 - des objectifs en matière de qualité constructive, de qualité intrinsèque des logements, de sobriété énergétique, de circularité ou d'anticipation du changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur...) notamment par la mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation intégrant ces éléments.

Le Président,



Marc BERARD